

# France Vétérinaire International

## Convention constitutive

Version consolidée après avenant n°4 adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2013

### Historique :

- Convention constitutive du 16 janvier 2002  
(Arrêté d'approbation du 25 mars 2003)
- Modifiée par l'avenant n°1 du 16 décembre 2003  
(Arrêté d'approbation du 14 décembre 2004)
- Modifiée par l'avenant n°2 du 26 novembre 2008  
(Arrêté d'approbation du 1er octobre 2009)
- Modifiée par l'avenant n°3 du 13 avril 2010  
(Arrêté d'approbation du 13 janvier 2011, JoRF 19/5/2011)
- Modifiée par l'avenant n°4 du 18 juillet 2013  
(Arrêté d'approbation du ....., JoRF .....) )

### Convention constitutive

Il est constitué entre :

- **l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES**, établissement public à caractère administratif (n° Siren 130 012 024), dont le siège est situé 27-31 avenue du Général Leclerc, 94 701 Maisons-Alfort, France;
- **l'association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses - Adilva**, association régie par la Loi du 1er juillet 1901 (n° Siren 437-975-774), dont le siège social est situé c/o ADF Assemblée des Départements de France 6, rue Dugay Trouin 75 012 Paris, France;
- **le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement - Cirad**, établissement public à caractère industriel et commercial (n° Siren 331 596 270), dont le siège est situé 42 rue Scheffer, 75 116 Paris, France;
- **l'école nationale vétérinaire d'Alfort - ENVA**, établissement public et administratif d'enseignement supérieur et de recherche (n° Siren 199-406-083), dont le siège est situé 7 avenue du général de Gaulle, 94 704 Maisons-Alfort, France;
- **l'institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement - VetAgro Sup**, établissement public à caractère

scientifique, culturel et professionnel (n° Siren 130 008 584), dont le siège est situé 1 avenue Bourgelat, 69 280 Marcy l'Etoile, France;

- **l'école nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique - Oniris**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (n° Siren 130-008-535), dont le siège est situé Site de la Chantrerie, 44 307 Nantes, France;

- **l'école nationale vétérinaire de Toulouse - ENVT**, établissement public et administratif d'enseignement supérieur et de recherche (n° Siren 193-101-532), dont le siège est situé 23 chemin des Capelles, 31 076 Toulouse, France;

- **l'institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture - INFOMA**, établissement public à caractère administratif (n° Siren 180-092-033), dont le siège est situé 16 rue du Vercors, ZI de Corbas-Montmartin, 69 960 Corbas, France;

- **Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI**, association régie par la loi du 1er juillet 1901 (n° Siren 312-613-356), dont le siège social est situé c/o conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires, 34 rue Bréguet, 75 011 Paris, France;

- **Agronomes et Vétérinaires sans Frontières - AVSF**, association régie par la loi du 1er juillet 1901 (n° Siren 333-0222-59-00050), dont le siège social est situé 18, Rue de Gerland, 69007 Lyon, France;

Et l'Etat, représenté par :

- **le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt – MAAF**, 78 rue de Varenne, 75 349 Paris, France ;

- **et le ministère des affaires étrangères -MAE**, 37 Quai d'Orsay, 75 351 Paris, France.

Un groupement d'intérêt public, dont ils sont membres actifs.

Celui-ci est régi par les dispositions du chapitre II de la Loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, ses décrets d'application et le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et par la présente convention.

## **Titre premier**

### **Article 1**

#### **Dénomination**

La dénomination du groupement est : France vétérinaire international.

### **Article 2**

#### **Objet**

Le groupement a pour objet la promotion, la coordination et la mobilisation de l'offre française d'expertise et de formation vétérinaires à l'international. Le groupement se réfère aux stratégies et objectifs de ses membres en matière d'activités internationales, et inscrit son action dans la stratégie

de l'Etat à l'international, en particulier celle du ministère en charge de l'agriculture. Le groupement intervient en complémentarité avec le groupement d'intérêt public ADECIA.

D'une manière générale, le groupement mène toute action qui permet d'atteindre ses objectifs et qui s'inscrit dans les orientations stratégiques des membres concernés par cette action ou qui a pour but la promotion de la gouvernance sanitaire vétérinaire et de la complémentarité public-privé.

Ses missions sont notamment les suivantes :

- promouvoir, participer à ou assurer la mise en œuvre de l'expertise vétérinaire à l'international,
- promouvoir à l'étranger les formations initiales et continues proposées par chaque membre,
- assurer l'expertise nécessaire à l'élaboration d'actions de formation à l'international ou à la création de modules de formation spécifiques adaptés à la demande étrangère ou destinés à ses membres, en particulier dans le domaine de la production et de la santé animales en régions chaudes,
- contribuer à la recherche de stages à l'étranger pour les étudiants des écoles vétérinaires françaises, et favoriser l'accueil en France d'étudiants, d'enseignants et de stagiaires étrangers,
- assurer une veille sur les demandes et les appels d'offres portant sur des prestations d'expertise et de formation vétérinaires, et en assurer la diffusion auprès des membres,
- faciliter la préparation des réponses aux appels d'offres internationaux dans le domaine vétérinaire et participer au montage des dossiers de soumission,
- contribuer aux partenariats scientifiques et techniques internationaux, en particulier dans le cadre des émergences en santé publique vétérinaire,
- développer toutes actions et tous outils de valorisation des connaissances et contribuer à des études et recherches en lien avec ses activités,
- assurer, pour le compte des membres, la mise en route et la gestion de l'expertise de leurs agents dans le cadre des opérations de coopération qu'il coordonne.

Pour l'exercice de ces missions, il peut conclure des conventions avec les organismes publics ou privés, français, étrangers ou internationaux.

### **Article 3**

#### **Siège**

Le siège du groupement est fixé 1, avenue Bourgelat - 69280 Marcy l'Etoile. Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du conseil d'administration.

### **Article 4**

#### **Durée**

Initialement constitué pour une durée de 6 ans à compter du 5 avril 2003 (date de publication au journal officiel de l'arrêté portant approbation de sa convention constitutive). Prorogé dans un

premier temps jusqu'au 5 avril 2012, puis jusqu'au 31 décembre 2014, l'assemblée générale réunie le 18 juillet 2013 a pris la décision d'opter pour un groupement à durée indéterminée.

Le groupement peut être dissous ou transformé dans les conditions définies par les dispositions des articles du chapitre II de la Loi N°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et conformément aux dispositions du décret N°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

## **Article 5**

### **Adhésion, démission, exclusion**

#### Adhésion

Au cours de son existence, le groupement peut accepter de nouveaux membres actifs ou des « partenaires privilégiés », par décision de l'assemblée générale prise à l'unanimité.

L'assemblée décide à l'unanimité l'adhésion de tout nouvel organisme issu de toute opération d'absorption ou de fusion entre un membre et une personne morale extérieure au groupement, ou un autre membre du groupement.

#### Démission

Pendant la durée de la convention, tout membre peut se retirer du groupement, à l'expiration d'un exercice budgétaire, sous réserve qu'il ait notifié son intention trois mois avant la fin de l'exercice et que les modalités, notamment financières, de ce retrait aient reçu l'accord de l'assemblée générale.

#### Exclusion

L'exclusion d'un membre peut être prononcée sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale, en cas d'inexécution persistante de ses obligations. Le membre concerné est entendu au préalable. Les dispositions financières prévues pour le retrait s'appliquent au membre exclu.

## **Titre II**

### **Article 6**

#### **Capital**

Le groupement est constitué sans capital.

### **Article 7**

#### **Droits et obligations**

Lors des votes à l'assemblée générale, seuls les membres actifs, qui contribuent financièrement ou en nature aux ressources du groupement, disposent chacun d'une voix.

Les « partenaires privilégiés » assistent avec voix consultative à l'assemblée générale.

Un « partenaire privilégié » ne peut acquérir la qualité de membre actif que par décision de l'assemblée générale prise à l'unanimité.

Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus des obligations du groupement à proportion du nombre de voix qu'ils détiennent respectivement. Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires ; ils sont responsables des dettes du groupement à proportion du nombre de voix qu'ils détiennent respectivement

## **Article 8**

### **Contribution des membres**

Les membres actifs contribuent au fonctionnement du groupement selon une ou plusieurs des modalités suivantes :

- participation financière au budget annuel sous forme d'une cotisation, dont le montant est fixé par l'assemblée générale ;
- participation financière à des opérations spécifiques inscrites dans le plan d'action annuel ;
- mise à disposition de personnels qui continuent à être rémunérés par les structures membres concernées et qui ne donnent lieu à aucun remboursement de leur rémunération par FVI;
- mise à disposition de locaux ;
- mise à disposition de matériel.

Les modalités de participation des membres sont présentées en assemblée générale.

## **Article 9**

### **Personnels et moyens**

Conformément au décret no 2013-292 du 5 avril 2013 pris pour l'application du dernier alinéa de l'article 109 de la Loi N°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, les personnels du groupement ainsi que son directeur sont soumis au régime de droit public qui leur est applicable.

#### 1) personnel mis à disposition du groupement.

Les membres du groupement peuvent mettre à sa disposition certains de leurs agents. L'employeur d'origine garde à sa charge leurs salaires, leur couverture sociale, leurs assurances et conserve la responsabilité de leur avancement. Ces personnels sont placés toutefois sous l'autorité fonctionnelle du directeur du groupement. Ces personnels sont remis à la disposition de leur corps ou organisme d'origine :

- par décision du conseil d'administration, sur proposition du directeur ;
- à leur demande ou à la demande du corps ou organisme d'origine ;
- dans le cas où cet organisme se retirerait du groupement ;
- en cas de faillite, de dissolution ou absorption de cet organisme.

#### 2) personnels détachés auprès du groupement

Les personnes publiques membres du groupement peuvent détacher auprès de ce dernier certains de leurs agents selon les modalités prévues par leur statut et les règles de la fonction publique.

### 3) personnels propres au groupement

Le groupement peut recruter des personnels qui lui sont propres. Ces recrutements ne peuvent avoir qu'un caractère subsidiaire par rapport aux effectifs de personnels mis à la disposition du groupement ou détachés auprès de lui et ne peuvent concerner que des agents dont la qualification technique est indispensable aux activités du groupement. Les personnels ainsi recrutés n'acquièrent pas de droit particulier à occuper ultérieurement des emplois dans les organismes participant au groupement.

### 4) Personnels vacataires du groupement

Le groupement peut recruter des personnels vacataires rémunérés conformément à la réglementation applicable aux établissements d'enseignement supérieur agricole, en particulier le décret n° 94-682 du 3 août 1994 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture.

## **Article 10** **Propriété des équipements**

Les matériels, mis à disposition du groupement par un membre, restent la propriété de ce dernier.

Le matériel acheté ou développé en commun appartient au groupement. En cas de dissolution du groupement, il est dévolu dans les conditions définies à l'article 25.

## **Article 11** **Budget**

Le budget correspond à l'année civile. Les autorisations qu'il prévoit sont annuelles.

Il est constitué d'un budget initial et, le cas échéant, de budgets rectificatifs adoptés en cours d'exercice.

Le budget initial est préparé par le directeur du groupement, ordonnateur, et adopté par l'assemblée générale dans des délais permettant qu'il soit exécutoire au 1er janvier de l'exercice auquel il se rapporte. Les budgets rectificatifs sont également préparés par le directeur et adoptés par l'assemblée générale.

Le budget et ses éventuelles modifications, une fois votés, sont soumis pour approbation aux autorités de tutelle. Dans le cas où aucune décision expresse n'a été notifiée dans le délai de quinze jours après sa réception par ces autorités, il est réputé approuvé à l'expiration de ce délai.

Le dossier de présentation du budget soumis au vote de l'assemblée générale comprend une note de présentation de l'ordonnateur et les tableaux décrivant les éléments du budget mentionnés ci-dessous.

Le budget comprend en recettes :

- les contributions des membres,
- les subventions de toute nature,
- les rémunérations des prestations effectuées par le groupement,
- toutes autres recettes reconnues par la loi.

En dépenses, il comprend les crédits à caractère limitatifs et spécialisés par enveloppe regroupant :

1° Les dépenses de personnel, qui comprennent :

- a) Les rémunérations d'activité ;
- b) Les cotisations et contributions sociales ;
- c) Les prestations sociales et allocations diverses ;

2° Les dépenses de fonctionnement

3° Les dépenses d'intervention ;

4° Les dépenses d'investissement.

Le budget comprend également un compte de résultat prévisionnel agrégé et un tableau de financement prévisionnel agrégé.

## **Article 12** **Résultats de l'exercice**

Le groupement ne donne lieu ni à la réalisation, ni au partage de bénéfices. Les excédents annuels de la gestion ne peuvent qu'être utilisés à des fins correspondant à l'objet du groupement ou mis en réserve.

Sur proposition du directeur, l'assemblée générale se prononce sur l'affectation du résultat de l'exercice.

## **Article 13** **Tenue des comptes**

L'agent comptable est nommé par arrêté du ministre chargé du budget. Il participe de droit, avec voix consultative, aux instances de décision du groupement.

La tenue des comptes du groupement est assurée selon les règles du droit public et de la comptabilité publique applicables aux établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial.

Le compte financier comprend :

- 1° Les états retraçant les autorisations budgétaires mentionnées à l'article 11 ci-dessus ;
- 2° Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 ;

Des régies d'avances et de recettes peuvent être constituées par le groupement conformément aux dispositions du décret n° 92-681 du 20 juillet 1992, modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics.

Les déplacements et séjours des agents du groupement sont pris en compte conformément au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Le groupement est soumis au contrôle de la Cour des comptes dans les conditions prévues par le code des juridictions financières.

### **Titre III**

## **Organisation et administration : régime normal**

### **Article 14**

#### **Assemblée générale**

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des représentants des membres actifs et des « partenaires privilégiés » du groupement.

L'Etat dispose de cinq représentants à l'assemblée générale :

- quatre désignés par le ministre chargé de l'agriculture, un au titre de la direction générale de l'alimentation, un au titre de la direction générale de l'enseignement et de la recherche, un au titre de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires et un au titre du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux ;
- un désigné par le ministre des affaires étrangères au titre de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats.

Chaque représentant d'un membre actif dispose d'une voix.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an à l'initiative du conseil d'administration, sur convocation de son président.

La réunion est de droit si elle est demandée, sur un ordre du jour déterminé, par un ou plusieurs des membres représentant au total au moins un quart du nombre total des voix mentionnées à l'article 7. Le vote par procuration peut être autorisé selon les règles établies par le règlement intérieur prévu à l'article 21.

L'assemblée générale est convoquée par lettre recommandée quinze jours au moins à l'avance. La convocation indique l'ordre du jour, fixé par le président du conseil d'administration, et le lieu de réunion. Toutefois, l'assemblée générale peut valablement se réunir selon toute autre modalité, si tous les membres du groupement sont d'accord.

La présidence de l'assemblée générale est assurée par le président du conseil d'administration. En cas d'empêchement de ce dernier, l'assemblée générale élit elle-même son président.

Sont de la compétence de l'assemblée générale :

- l'adoption du programme annuel d'activités et le vote du budget correspondant (y compris le cas échéant les prévisions d'engagement de personnel),
- la fixation des participations respectives,
- la prise de participation dans d'autres entités juridiques,
- l'arrêt des comptes de chaque exercice,
- la nomination et la révocation des administrateurs,
- toute modification de l'acte constitutif,
- la prorogation ou la dissolution anticipée du groupement ainsi que les mesures nécessaires à sa liquidation,
- l'admission d'un nouveau membre,
- l'exclusion d'un membre,
- les modalités financières et autres du retrait d'un membre.
- la création d'un comité technique
- la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail

L'assemblée générale ne délibère valablement que si les membres présents ou représentés détiennent au total au moins les deux tiers du nombre total des voix mentionnées à l'article 7. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée pour une nouvelle réunion dans un délai qui ne peut être supérieur à quinze jours. Les délibérations sont alors valables sans condition de quorum.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des deux tiers du nombre total de voix détenues par les membres présents ou représentés, à l'exception de celles concernant :

- l'admission de nouveaux membres et la cession de droits, qui devront être prises à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- l'exclusion de membres, qui devra être prise à l'unanimité des membres présents ou représentés, abstraction faite des voix des membres dont l'exclusion est demandée,

En tout état de cause, aucune décision ne peut être prise contre l'avis de l'Etat.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal et obligent tous les membres.

L'assemblée générale entend le rapport d'activité et le rapport financier du conseil d'administration.

## **Article 15**

### **Conseil d'administration**

Le groupement est administré par un conseil d'administration composé de six personnes physiques élues par l'assemblée générale.

Elles sont nommées pour une durée de trois ans renouvelable et révocables par l'assemblée générale.

Le mandat d'administrateur est exercé gratuitement. Toutefois, le conseil d'administration peut allouer des indemnités représentatives de frais pour des missions qu'il confie aux administrateurs dans le cadre du budget voté par l'assemblée générale, par référence au décret n° 90-437 du 28 mai 1990.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an et aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige sur la convocation de son président ou à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Chaque administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter. Nul ne peut détenir plus d'un mandat.

Chaque administrateur dispose d'une voix. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des deux tiers des voix détenues par les membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Le conseil d'administration prend toutes les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale, ni de celle du directeur du groupement.

Il délibère notamment sur les objets suivants :

- la nomination et la cessation de fonctions du président du conseil d'administration ;
- la nomination et la cessation de fonctions du directeur du groupement ;
- les propositions relatives aux prévisions d'embauche ;
- l'adoption et la modification du règlement intérieur prévu à l'article 21.
- le seuil en deçà duquel l'ordonnateur peut procéder à l'engagement des dépenses en matière d'acquisition immobilière et les montants en deçà desquels l'ordonnateur peut procéder à l'engagement des dépenses des autres contrats

Le conseil d'administration élit son président parmi ses membres, pour une durée de 3 ans renouvelable.

## **Titre IV**

### **Dispositions diverses**

#### **Article 16**

#### **Président du conseil d'administration**

Le président du conseil d'administration ;

- convoque le conseil au moins une fois par an et aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige ;
- préside les séances du conseil. En son absence, le conseil désigne lui-même le président de séance ;
- préside les assemblées générales.

### **Article 17**

#### **Directeur du groupement**

Sur proposition du ministre chargé de l'agriculture, le conseil d'administration nomme pour une durée de trois ans renouvelable un directeur n'ayant pas la qualité d'administrateur.

Il s'agit d'un fonctionnaire mis à disposition par le ministre chargé de l'agriculture.

Le directeur assure le fonctionnement du groupement sous l'autorité du conseil d'administration et du président du groupement.

Le directeur assiste, avec voix consultative, aux réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration sauf si, à l'occasion des réunions de l'une ou de l'autre de ces instances, est évoquée une affaire le concernant à titre personnel.

Dans les rapports avec les tiers, le directeur du groupement engage le groupement par tout acte entrant dans son objet. Il dispose de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion du groupement et exerce son autorité sur l'ensemble des personnels. Il assure l'exécution du budget adopté par l'assemblée générale en qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses.

Le directeur assure l'animation et la coordination générale de l'activité du groupement.

### **Article 18**

#### **Règlement intérieur**

Le conseil d'administration établit en tant que de besoin un règlement intérieur relatif à l'administration, à l'organisation et au fonctionnement du groupement.

### **Article 19**

#### **Marchés**

Conformément à l'article 8 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012, les achats de fournitures, de services et de travaux du groupement sont soumis à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

## **Titre V**

### **Dissolution – liquidation**

#### **Article 20**

## **Dissolution**

Le groupement peut être dissous par décision de l'autorité administrative qui a approuvé la convention constitutive, conformément aux dispositions du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, y compris à la demande de l'assemblée générale.

### **Article 21**

#### **Liquidation**

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de celle-ci.

L'assemblée générale fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs.

### **Article 22**

#### **Dévolution de biens**

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par l'autorité administrative, les biens du groupement sont dévolus suivant les règles déterminées en assemblée générale.

*Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :*

Marc MORTUREUX  
Directeur général

*Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF*

Claude ROGER  
Président

*Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :*

Pierre BROUILLET  
Président

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :*

Alain MILON  
Directeur

*Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :*

Jean-Baptiste MATTEI  
Directeur général

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :*

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:*

Eric ALLAIN  
Directeur général

*Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :*

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

*Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :*

Bruno CAROFF  
Président

*Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :*

Michel EDDI  
Président directeur général

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :*

Marc GOGNY  
Directeur

*Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :*

Roland RENOULT  
Directeur

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :*

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :*

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

*Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:*

Pierre SAI  
Directeur général

**Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :**



Marc MORTUREUX  
Directeur général

**Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF**

Claude ROGER  
Président

**Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :**

Pierre BROUILLET  
Président

**Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :**

Alain MILON  
Directeur

**Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :**

Jean-Baptiste MATTEI  
Directeur général

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :**

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:**

Eric ALLAIN  
Directeur général

**Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :**

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

**Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :**

Bruno CAROFF  
Président

**Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :**

Michel EDDI  
Président directeur général

**Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :**

Marc GOGNY  
Directeur

**Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :**

Roland RENOULT  
Directeur

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :**

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :**

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

**Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:**

Pierre SAÏ  
Directeur général

**Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :**

Marc MORTUREUX  
Directeur général

**Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF**

Claude ROGER  
Président

**Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :**

Pierre BROUILLET  
Président

**Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :**

Alain MILON  
Directeur

**Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :**

Jean-Baptiste MATTEI  
Directeur général

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :**

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

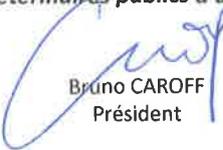
**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:**

Eric ALLAIN  
Directeur général

**Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :**

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

**Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :**

  
Bruno CAROFF  
Président

**Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :**

Michel EDDI  
Président directeur général

**Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :**

Marc GOGNY  
Directeur

**Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :**

Roland RENOULT  
Directeur

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :**

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :**

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

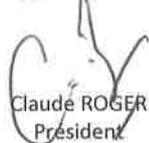
**Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:**

Pierre SAÏ  
Directeur général

*Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :*

Marc MORTUREUX  
Directeur général

*Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF*



Claude ROGER  
Président

*Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :*

Pierre BROUILLET  
Président

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :*

Alain MILON  
Directeur

*Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :*

Jean-Baptiste MATTEI  
Directeur général

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :*

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:*

Eric ALLAIN  
Directeur général

*Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :*

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

*Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :*

Bruno CAROFF  
Président

*Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :*

Michel EDDI  
Président directeur général

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :*

Marc GOGNY  
Directeur

*Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :*

Roland RENOULT  
Directeur

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :*

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :*

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

*Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:*

Pierre SAÏ  
Directeur général

***Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :***

Marc MORTUREUX  
Directeur général

***Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF***

Claude ROGER  
Président

***Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :***

Pierre BROUILLET  
Président

***Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :***

Alain MILON  
Directeur

***Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :***

Anne-Marie DESCÔTES  
Directrice générale

***Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :***

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

***Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:***

Eric ALLAIN  
Directeur général

***Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :***

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

***Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :***

Bruno CAROFF  
Président

***Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :***

Michel FDDI  
Président directeur général

***Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :***

Marc GOGNY  
Directeur

***Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :***

Roland RENOULT  
Directeur

***Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :***

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

***Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :***

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

***Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:***

Pierre SAÏ  
Directeur général

*Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :*

Marc MORTUREUX  
Directeur général

*Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF*

Claude ROGER  
Président

*Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :*

Pierre BROUILLET  
Président



*Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :*

Alain MILON  
Directeur

*Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :*

Jean-Baptiste MATTEI  
Directeur général

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :*

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:*

Eric ALLAIN  
Directeur général

*Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :*

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

*Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :*

Bruno CAROFF  
Président

*Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :*

Michel EDDI  
Président directeur général

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :*

Marc GOGNY  
Directeur

*Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :*

Roland RENOULT  
Directeur

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :*

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :*

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

*Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:*

Pierre SAÏ  
Directeur général

*Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :*

Marc MORTUREUX  
Directeur général

*Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF*

Claude ROGER  
Président

*Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :*

Pierre BROUILLET  
Président

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :*

Alain MILON  
Directeur

*Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :*

Jean-Baptiste MATTEI  
Directeur général

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :*

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:*

Eric ALLAIN  
Directeur général

*Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :*

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

*Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :*

Bruno CAROFF  
Président

*Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :*

Michel EDDI  
Président directeur général

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort - ENVA :*



*Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :*

Roland RENOULT  
Directeur

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :*

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :*

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

*Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:*

Pierre SAÏ  
Directeur général

**Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :**

Marc MORTUREUX  
Directeur général

**Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF**

Claude ROGER  
Président

**Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :**

Pierre BROUILLET  
Président

**Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :**

Alain MILON, Directeur et par délégation,  
le Secrétaire Général  
J.C. BRETHES

**Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :**

Jean-Baptiste MATTEI  
Directeur général

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :**

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:**

Eric ALLAIN  
Directeur général

**Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :**

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

**Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :**

Bruno CAROFF  
Président

**Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :**

Michel EDDI  
Président directeur général

**Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :**

Marc GOGNY  
Directeur

**Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :**

Roland RENOULT  
Directeur

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :**

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :**

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

**Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:**

Pierre SAÏ  
Directeur général

*Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :*

Marc MORTUREUX  
Directeur général

*Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF*

Claude ROGER  
Président

*Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :*

Pierre BROUILLET  
Président

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :*

Alain MILON  
Directeur

*Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :*

Jean-Baptiste MATTEI  
Directeur général

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :*

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:*

Eric ALLAIN  
Directeur général

*Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :*

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

*Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :*

Bruno CAROFF  
Président

*Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :*

Michel EDDI  
Président directeur général

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :*

Marc GOGNY  
Directeur

*Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :*

Roland RENOULT  
Directeur

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :*

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :*

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

*Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:*

Pierre SAÏ  
Directeur général

*Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :*

Marc MORTUREUX  
Directeur général

*Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF*

Claude ROGER  
Président

*Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :*

Pierre BROUILLET  
Président

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :*

Alain MILON  
Directeur

*Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats –*

*MAE/DGM :*



Anne-Marie DESCÔTES  
Directrice générale

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :*

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:*

Eric ALLAIN  
Directeur général

*Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :*

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

*Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :*

Bruno CAROFF  
Président

*Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :*

Michel EDDI  
Président directeur général

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :*

Marc GOGNY  
Directeur

*Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :*

Roland RENOULT  
Directeur

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :*

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :*

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

*Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:*

Pierre SAÏ  
Directeur général

*Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :*

Marc MORTUREUX  
Directeur général

*Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF*

Claude ROGER  
Président

*Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :*

Pierre BROUILLET  
Président

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :*

Alain MILON  
Directeur

*Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :*

Jean-Baptiste MATTEI  
Directeur général

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :*

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:*

Eric ALLAIN  
Directeur général

*Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :*

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

*Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :*

Bruno CAROFF  
Président

*Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :*

Michel EDDI  
Président directeur général

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :*

Marc GOGNY  
Directeur

*Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :*

Roland RENOULT  
Directeur

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :*

  
Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :*

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

*Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:*

Pierre SAÏ  
Directeur général

**Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :**

Marc MORTUREUX  
Directeur général

**Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF**

Claude ROGER  
Président

**Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :**

Pierre BROUILLET  
Président

**Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :**

Alain MILON  
Directeur

**Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :**

Jean-Baptiste MATTEI  
Directeur général

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :**

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:**

Eric ALLAIN  
Directeur général

**Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :**

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

**Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :**

Bruno CAROFF  
Président

**Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :**

Michel EDDI  
Président directeur général

**Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :**

Marc GOGNY  
Directeur

**Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :**

Roland RENOULT  
Directeur

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :**

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

**Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :**

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

**Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:**

Pierre SAÏ  
Directeur général

*Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :*

Marc MORTUREUX  
Directeur général

*Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF*

Claude ROGER  
Président

*Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :*

Pierre BROUILLET  
Président

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :*

Alain MILON  
Directeur

*Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :*

Jean-Baptiste MATTEI  
Directeur général

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :*

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:*

Eric ALLAIN  
Directeur général

*Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :*

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

*Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :*

Bruno CAROFF  
Président

*Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :*

Michel EDDI  
Président directeur général

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :*

Marc GOGNY  
Directeur

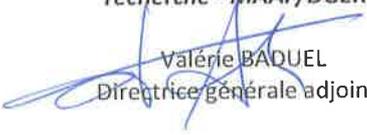
*Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :*

Roland RENOULT  
Directeur

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :*

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :*

  
Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

*Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:*

Pierre SAI  
Directeur général

*Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :*

Marc MORTUREUX  
Directeur général

*Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF*

Claude ROGER  
Président

*Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :*

Pierre BROUILLET  
Président

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :*

Alain MILON  
Directeur

*Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :*

Jean-Baptiste MATTEI  
Directeur général

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :*

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:*

  
Catherine GESLAIN-LANEELLE  
Directrice générale

*Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :*

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

*Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :*

Bruno CAROFF  
Président

*Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :*

Michel EDDI  
Président directeur général

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :*

Marc GOGNY  
Directeur

*Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :*

Roland RENOULT  
Directeur

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :*

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :*

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

*Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:*

Pierre SAI  
Directeur général

*Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :*

Marc MORTUREUX  
Directeur général

*Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF*

Claude ROGER  
Président

*Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :*

Pierre BROUILLET  
Président

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :*

Alain MILON  
Directeur

*Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :*

Jean-Baptiste MATTEI  
Directeur général

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :*

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:*

Eric ALLAIN  
Directeur général

*Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :*

Stéphane MARTINOT  
Directeur général

*Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :*

Bruno CAROFF  
Président

*Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :*

Michel EDDI  
Président directeur général

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :*

Marc GOGNY  
Directeur

*Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :*

Roland RENOULT  
Directeur

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :*

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :*

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

*Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:*

Pierre SAU  
Directeur général



*Pour l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES :*

Marc MORTUREUX  
Directeur général

*Pour Agronomes et vétérinaires sans frontières – AVSF*

Claude ROGER  
Président

*Pour la Coopération vétérinaire privée française à l'international - CVPFI :*

Pierre BROUILLET  
Président

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse – ENVT :*

Alain MILON  
Directeur

*Pour le Ministère des affaires étrangères / Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats – MAE/DGM :*

Jean-Baptiste MATTEI  
Directeur général

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'alimentation - MAAF/DGAI :*

Jean-Luc ANGOT  
Directeur général adjoint

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires – MAAF/DGPAAT:*

Eric ALLAIN  
Directeur général

*Pour VetAgro Sup / Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement :*

**Le Directeur Général**  
**Stéphane MARTINOT**  
Directeur général

*Pour l'Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses – ADILVA :*

Bruno CAROFF  
Président

*Pour le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD :*

Michel EDDI  
Président directeur général

*Pour l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort -ENVA :*

Marc GOGNY  
Directeur

*Pour l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture – INFOMA :*

Roland RENOULT  
Directeur

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux - MAAF/CGAAER :*

Bertrand HERVIEU  
Vice-Président

*Pour le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt / Direction générale de l'enseignement et de la recherche - MAAF/DGER :*

Valérie BADUEL  
Directrice générale adjointe

*Pour Oniris / Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique:*

Pierre SAI  
Directeur général

4

## ANNEXES

- ANNEXE 1 : bilan ressources / dépenses : années 2013 à 2015 (en euros)
- ANNEXE 2 : contributions des membres : années 2013 à 2015 (en euros)

### ANNEXE 1 : Estimation des ressources et dépenses 2013-2015 (en euros)

Rubriques comptables		2013	2014	2015
<b><u>I – RESSOURCES</u></b>				
		14000	14000	14000
	74	590 000	590 000	590 000
A.	<u>Contributions des membres</u>			
B.	<u>Contribution des membres (personnel)</u>	22 500	22 500	22 500
C.	<u>Contribution des membres (locaux)</u>			
	70			
B.	<u>Produits et ressources externes</u>			
	Contrats et conventions	1 373 500	1 373 500	1 373 500
	Subventions	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>
<b><u>II – DEPENSES</u></b>				
		588 000	588 000	588000
	<u>Personnel mis à disposition</u>			
	<u>Locaux mis à disposition</u>	22 500	22 500	22 500
	<u>Fonctionnement</u>			
	A. Achats	60 19 500	19 500	19 500
	B. Services extérieurs	61		
	(assurance, sous-traitance, documentation et site)	754 000	754 000	754 000
	C. Autres services extérieurs	62		
	(transports, frais mission, frais postaux-télécom)	321 000	321 000	321 000
	D. Impôts, taxes et versements assimilés	63 2 000	2 000	2 000
	E. Charges de personnel	64 264 000	264 000	264 000
	(honoraires d'experts et salaires de permanents)			
	F. Autres charges courantes (bourses)	65 20 000	20 000	20 000
	G. Amortissements	68 1 000	1 000	1 000
	<u>Investissement</u>			
	Immobilisations corporelles	21		
	(matériel informatique et mobilier de bureau)	8 000	8 000	8 000
<b>TOTAL</b>		<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>

## ANNEXE 2: estimation des contributions des membres : années 2013-2015

### Cotisations :

Contribution MAAF/DGAL	1 000
Contribution MAAF/DGER	1 000
Contribution MAAF/DGPAAT	1 000
Contribution MAAF/CGAAER	0
Contribution MAE/DGM	1 000
Contribution ANSES	1 000
Contribution CIRAD	1 000
Contribution ENVA	1 000
Contribution VETAGRO SUP	1 000
Contribution ONIRIS	1 000
Contribution ENVT	1 000
Contribution INFOMA	1 000
Contribution ADILVA	1 000
Contribution CVPFI	1 000
Contribution AVSF	1 000
<b>Total des Cotisations</b>	<b>14 000</b>

### Autres apports au fonctionnement

#### Moyens humains (évaluation) :

##### **Ministère chargé de l'agriculture :**

- Programme 215 / COMAPI (convention de mise à disposition, sans remboursement) :
  - Cadre A : directeur adjoint Paris (estimation coût annuel 130 000 €)
  - Cadre A : appui à la direction, relations OIE et FAO et suivi de programmes Paris (estimation coût annuel 165 000 €)
  - Cadre A : responsable des opérations d'expertise Marcy l'Etoile (estimation coût annuel 75 000 €)
  - Cadre A : responsable de l'ingénierie de formation Marcy l'Etoile (estimation coût annuel 68 000 €)
  - Cadre A : responsable de l'équipe de formation mixte Cirad-FVI Montpellier (estimation coût annuel 88 000 €)
- Programme 142 (sur proposition du ministre)
  - Cadre A : directeur à temps partiel (Pour mémoire)
- Programme 142 (convention de partenariat entre VetAgro Sup et FVI)
  - Cadre B : assistante pour la gestion des moyens (estimation coût annuel 64 000 €)

##### **Cirad :**

Agents affectés à l'équipe de formation mixte Cirad-FVI et placés sous la coordination d'un agent du GIP (convention de partenariat entre Cirad et FVI) :

- Responsable des enseignements en production animale
- Responsable de l'ingénierie de formation anglophone et de la formation à distance

- Chargée de formation et appui à l'enseignement
- Chargée des activités en appui à l'enseignement et à la formation à distance
- Agent administratif en appui à l'enseignement et la mise sous qualité de l'équipe

**Contribution des membres (MAAF) par mise à disposition de personnel estimée à 590 000 €**

**Locaux et fonctionnement général (évaluation) :**

- Siège Marcy-l'Etoile :

Hébergement gracieux par VetAgro Sup dans des bureaux équipés (mobilier), avec accès aux services communs (courrier, restaurant, photocopie, appui informatique, etc.). Participation de FVI aux coûts de fonctionnement-entretien du bâtiment et services communs au prorata des surfaces occupées (chauffage, électricité, eau, nettoyage, etc.). Prise en charge directe des frais de téléphone et timbrage, ainsi que papeterie (photocopie) par FVI. Facturation de services spécifiques (chauffeur, ).

**Estimation coût de location = 56,85 m<sup>2</sup> à 120 €/m<sup>2</sup>/an = 6 822 € arrondi à 7 000 €**

- Antenne Paris :

Hébergement gracieux par le conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) dans des bureaux avec mobilier FVI, accès aux services communs (courrier, restaurant, photocopie, appui informatique, etc.). Appui de secrétariat ponctuel.

**Estimation coût de location = 31 m<sup>2</sup> à 495 €/m<sup>2</sup>/an = 15 345 € arrondi à 15 500 €**

- Antenne Montpellier :

Hébergement de l'équipe mixte FVI-Cirad et des étudiants-stagiaires dans les locaux du Cirad. Prise en charge totale du fonctionnement des formations et de l'équipe par le Cirad.

**Contribution des membres par la mise à disposition de locaux estimée à 22 500 €**